

**PROCÈS-VERBAL
DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
DU CONSEIL ACADÉMIQUE
Mardi 21 janvier 2014
16 heures 30, Salle Caillemer
Séance plénière**

Les membres de la CFVU de l'Université Jean Moulin Lyon 3 se sont réunis mardi 21 janvier 2014 à 16 heures 30, Salle Caillemer, sous la présidence de Monsieur le Professeur Jacques COMBY, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1. Présentation du rapport sur les conditions, la formation et la vie étudiante.**
- 2. Présentation du rapport « le devenir des bacheliers ».**
- 3. Présentation du calendrier des modélisations.**
- 4. Approbation des aides financières accordées par le FSDIE dans son volet social.**
- 5. Validation de la subvention de l'université à l'association sportive.**
- 6. Conventions pédagogiques.**

Questions diverses.

ETAIENT PRESENTS

Collège A des Professeurs :

M. Georges AUBLÉ – M. Stéphane PILLET.

Collège B des Autres enseignants :

M. Charles HADLEY – Mme Blandine ROLLAND – M. Michel WISSLER.

Collège des IATS :

M. Vincent DOENS – Mme Chantal ORTILLET – Mme Stéphanie PONCET.

Collège des Etudiants :

Mme Mathilde BEUSCHER – M. Joseph DESSAIX – M. Bertrand DIJOUX – Mme Pauline SOUCHAL – M. Clément VUILLEUMIER – Mme Amandine WIRRIG.

ETAIENT REPRESENTES

Collège A des Professeurs :

Mme Martine CARRÉ par M. HADLEY Charles.

Collège B des autres enseignants :

Mme ABARAVANEL-JOLLY Sabine par Mme ROLLAND Blandine – Mme Lucile BORDET par M. HADLEY Charles.

Collège des Etudiants :

M. Martial LE GAL par M. Clément VUILLEUMIER – M. Maxime BLACHON par Mme Amandine WIRRIG – Mme BOULET Marie par Mme Mathilde BEUSCHER

ETAIENT INVITES ET PRESENTS

Mme LEDENTU Marie, Doyen de la Faculté des Lettres et Civilisations – M. Franck MARMOZ, Doyen de la Faculté de Droit – M. Pierre SERVET, Vice-Président en charge du Conseil d'administration – M. Bernard PASCAL, Directeur Général des Services.

ASSISTAIT EGALEMENT

M. SOUCHER Mathieu, Service des Affaires Juridiques et Générales.

Le quorum étant atteint, M. le Vice-président PILLET ouvre la séance à 16 heures 43.

1. Présentation du rapport de l'enquête sur les conditions, la formation et la vie étudiante.

Mme PONSOT présente le rapport de l'enquête annuelle sur les conditions, la formation et la vie étudiante. Cette enquête, présentée pour la quatrième année consécutive est réalisée cette année à partir de données récoltées auprès de l'ensemble des étudiants inscrits en DUT. Le taux de participation des étudiants est de 29%, en hausse de 7 points par rapport à l'année précédente, cela représente 5612 répondants. Ces résultats sont une première satisfaction car un tel taux de réponse permet notamment de procéder à une ventilation plus fine des informations par diplôme ce qui peut être un outil supplémentaire pour les responsables pédagogiques des formations. La première partie de l'enquête est consacrée à la vie étudiante, à la connaissance et à l'utilisation des services proposés par l'université. Seulement 10% des étudiants participent activement à la vie associative et 28% d'entre eux profitent des animations culturelles proposées par l'université. Ces résultats ne marquent pas d'évolution sensible par rapport à l'année passée. Concernant la vie démocratique de l'établissement, 17% des étudiants interrogés disent connaître leurs représentants étudiants et 41 % ont une idée de leur rôle. Un étudiant sur deux connaît les services d'aide à l'orientation, le service des stages et le service des relations internationales ce qui prouve leur bonne visibilité. A contrario le service de médecine préventive et le pôle handicap ne sont clairement identifiés que par 30% des étudiants.

Mme WIRRIG revient sur la connaissance par les étudiants des informations transmises par l'établissement. Globalement le site internet est plébiscité et les informations diffusées sont jugées utiles et claires par 65 % des personnes interrogées. Les étudiants soulignent notamment la clarté des explications proposées sur les fiches diplômes. Toutefois un effort en termes d'information concernant la participation de l'université à des salons étudiants est nécessaire. Le sondage révèle qu'une petite majorité des usagers n'ont pas connaissance de l'existence de ces salons.

Mme PONSOT rappelle que les avis des étudiants sur l'accueil administratif reste globalement négatifs même si les résultats sont moins sévères que par le passé. Certains points sont tout de même plébiscités tel que la qualité des informations apportées par les personnels administratifs ainsi que les informations disponibles sur l'intranet. Un autre point négatif provient des problèmes de capacité de connexion au réseau Wifi, confronté à une augmentation constante des informations transmises. Enfin le cadre de travail sur l'ensemble des sites et plus particulièrement le site de Bourg-en-Bresse est fortement apprécié par les étudiants.

Mme ROLLAND précise que cette enquête porte également sur l'offre de formation. La cohérence des enseignements et la clarté des objectifs annoncés pour chaque formation sont bien compris par 75% des étudiants interrogés. Ces appréciations positives se retrouvent essentiellement en licence, cette donnée diminuant fortement en master ce qui reste une donnée constante pour chaque année. Ces données pourront être prises en compte lors de la prochaine accréditation. La compréhension des régimes d'examens demeure un problème, malgré une amélioration relative, 25% des étudiants restent insatisfaits. Les délais et les modes de publication des résultats sont également une source de mécontentement pour une grande majorité d'étudiants. Des efforts doivent également être réalisés concernant « les projets personnels et professionnels » qui ne constituent pas un module à part entière dans toutes les composantes. L'attente des étudiants pour une plus grande personnalisation du dispositif est extrêmement forte. Concernant le tutorat 39% des étudiants ont un avis favorable sur ce dispositif, cependant parmi les étudiants de licence 75% indiquent qu'ils ne se sentent pas concernés par ce dispositif.

Mme WIRRIG annonce qu'une nouvelle rubrique intitulée « vous et vos études » a été intégrée au questionnaire. Parmi ces nouveaux points abordés on constate qu'un tiers des étudiants avoue avoir des difficultés durant leurs parcours universitaires. Plus d'un étudiant sur deux considère que la présentation de certaines matières enseignées est trop abstraite et plus de 40% connaissent des problèmes de méthodologie. Des nouvelles données concernant la présence et l'assiduité des étudiants en cours permettent également de mettre en évidence la présence de 84% des étudiants à plus de 75% des enseignements et seulement 6% affirment assister à moins de la moitié des enseignements.

Ces résultats doivent toutefois être pondérés en raison de population étudiante répondant à ce type de sondage que l'on peut raisonnablement considérer comme plus motivée. De plus les indicateurs retenus ne font pas la distinction entre les cours magistraux et les travaux dirigés pour lesquels la présence des étudiants est obligatoire.

Mme ROLLAND conclut en insistant sur la bonne opinion que les étudiants ont très majoritairement sur les apports de leurs formations en termes de connaissances et de compétence. Globalement 65% des étudiants ont un avis favorable concernant leurs parcours universitaires.

M. MARMOZ émet une certaine réserve quant au choix de questionner les étudiants sur le caractère abstrait d'une formation en partant du postulat que cela soit un aspect négatif alors même que certaines formations reconnues pour leur qualité et proposées au sein de l'université sont par nature abstraites.

Mme WIRRIG rappelle que les populations interrogées sont inscrites dans un parcours de formation professionnalisant ce qui explique leur a priori vis-à-vis de formation qui ne propose pas des informations très concrètes. Ce sentiment ne doit pas être généralisé à l'ensemble des étudiants et des formations proposées.

M. WISSLER souhaiterait savoir s'il était possible d'obtenir une ventilation des résultats de l'enquête en fonction du critère formation initiale ou continue et également vis-à-vis de la formation en alternance.

Mme ROLLAND indique que des questions spécifiques concernant la formation continue plus particulièrement peuvent être avancées lors de la prochaine enquête.

2. Présentation du rapport « le devenir des bacheliers ».

Mme PONSOT indique que cette étude est réalisée en vue d'informer les futurs bacheliers avant leurs inscriptions à Lyon 3. Elle permet notamment de connaître les résultats de l'ensemble des étudiants inscrits en première année à l'université et de répartir ces résultats en fonction de leurs séries au baccalauréat. Au cours de l'année précédente 9245 nouveaux étudiants se sont inscrits en première année de licence. Au sein de cette population 7% des étudiants ne participent à aucun cours et sont donc retirés de l'étude. A l'issue de la première année de licence 43% des étudiants vont passer en deuxième année au sein de l'établissement et 19.5% vont redoubler et poursuivre au sein de l'établissement. Parmi les redoublants 50% d'entre eux vont réussir à valider cette première année, environ 40% vont quitter l'université et les 10% restant vont tripler cette première année. En tenant compte des séries du baccalauréat, 61% des étudiants ayant obtenu un baccalauréat série scientifique valident la première année de licence, 49% pour les BAC ES et 41% pour les BAC L. Le taux de réussite tombe à 15% pour les séries technologiques et à 7% pour les filières professionnelles. A noter également que les étudiants qui ont obtenu leur baccalauréat à 18 ans obtiennent un meilleur taux de réussite que les étudiants ayant obtenu leur baccalauréat avec une ou plusieurs années de retard. Concernant les DUT, le taux de réussite en première année est de 73%. Il est intéressant de constater que les taux de réussite des étudiants pris en fonction des séries BAC sont bien moins disproportionnés qu'au sein de la licence. En effet 85% des étudiants ayant obtenus un BAC général valident cette première année tout comme 65% des étudiants issus des séries technologiques. L'ensemble de cette étude est en ligne sur le site institutionnel de l'université.

3. Présentation du calendrier des modélisations.

M. PILLET rappelle que la modélisation des formations est un enjeu très important pour l'établissement. Afin de coordonner la procédure de modélisation, un calendrier en deux étapes successives est présenté :

Première étape « Lister l'offre de formation »

Les équipes pédagogiques vérifient la liste des diplômes 2013-2014 que leur aura envoyée le Service Modélisation de la DEVU et la leur retournent **courant janvier** en indiquant les prévisions de création, de reconduction ou de fermeture des diplômes pour 2014-2015.

Deuxième étape « Vérifier le contenu de l'offre de formation »

La DEVU envoie les maquettes 2013-14 (gamatys) aux composantes début janvier.

Les composantes font voter dans leurs conseils ces gamatys éventuellement modifiées et les renvoient aux services centraux **avant le 28 février** en vue du vote en Commission Formation le 18 mars. Un deuxième retour sera possible au 30 avril en vue du vote en Commission Formation le 20 mai.

La Commission approuve à l'unanimité des membres le calendrier des modélisations :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 20
- ✓ Nombre d'abstentions : 0
- ✓ Nombre de voix pour : 20
- ✓ Nombre de voix contre : 0

4. Approbation des aides financières accordées par la FSDIE dans son volet social.

Dossier	Diplôme(s)	Boursier	Aide demandée	Décision de la commission
1	M2 mention LEA spé Langues et gestion Arabes	non	Remboursement inscription	254 €
2	L3 mention LEA spé Anglais-Arabe	non	Remboursement inscription	183 €
3	M1 mention Info Com spé communication des organisations	éch 2	Aide spécifique pour frais liés aux études	1 000 €
4	L1 mention LEA spé Anglais-Arabe	non	Remboursement inscription	non
5	DUT Carrières Juridiques	non	Remboursement inscription	183 €
6	M2 mention Info.Com spé communication des organisations	non	Remboursement inscription	254 €
7	Préparation concours métiers de la sécurité	non	Remboursement inscription	733 €
8	M2 mention LEA spé langues-droit-gestion anglais-espagnol	éch 4	Aide spécifique pour frais liés aux études	600 €
9	L2 mention Droit	non	Remboursement inscription	183 €
10	M2 recherche mention LCE spé Etudes culturelle comparées	non	Remboursement inscription	254 €
11	Doctorat Géographie Aménagement	non	Remboursement inscription	388 €

12	M1 mention LEA spé communication intern. des entr. & Adm anglais espagnole	non	Remboursement inscription	254 €
13	Préparation AGREG Lettres classiques	éch 3	Aide spécifique pour frais liés aux études	500 €
14	M2 mention LCE spéc Etudes culturelles comparées	non	Remboursement inscription	non
15	M2 mention droit des affaires spé droit des assurances	non	Remboursement inscription	254 €

La Commission approuve à l'unanimité les aides financières accordées par le volet social de la commission FSDIE :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 20
- ✓ Nombre d'abstentions : 0
- ✓ Nombre de voix pour : 20
- ✓ Nombre de voix contre : 0

5. Validation de la subvention de l'université à l'association sportive.

M. PILLET précise que dans le but de permettre la participation des étudiants régulièrement inscrit à des manifestations sportives dans de bonnes conditions, le versement d'une subvention d'un montant de 30 000€ à l'Association sportive est soumis à approbation. Cette subvention n'intervient pas dans le cadre des fonds FSDIE.

Le versement de cette subvention est approuvé à l'unanimité des membres du Conseil par:

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 20
- ✓ Nombre d'abstentions : 1
- ✓ Nombre de voix pour : 19
- ✓ Nombre de voix contre : 0

6. Conventions pédagogiques.

Conventions pédagogiques

- ✓ Convention entre l'Université Jean Moulin Lyon 3 et le Lycée de **CPGE Massena de Nice**.
- ✓ Convention entre l'Université Jean Moulin Lyon 3 et le Lycée de **CPGE Champollion de Grenoble**.
- ✓ Convention entre l'Université Jean Moulin Lyon 3 et le Lycée de CPGE Berthollet d'Annecy.
- ✓ Convention d'échange d'étudiantes et d'étudiants entre l'**Université LAVAL (Québec, Canada)** et l'Université Jean Moulin Lyon 3.
- ✓ Avenant à la convention de délocalisation pour le **Master 2 Droit de la coopération économique et des affaires internationales (Hanoi)**.

La Commission valide, à l'unanimité, l'ensemble des conventions présentées par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 20
- ✓ Nombre d'abstentions : 3
- ✓ Nombre de voix pour : 17
- ✓ Nombre de voix contre : 0

7. Organisation pédagogique.

. Certificats de réorientation et certificat Réactif :

La commission formation approuve les fiches navette diplôme présentées par le SCUIO-IP dans le cadre des certificats de réorientation ainsi que des Certificats Réactif.

Les fiches navettes peuvent être consultées, dans leurs intégralités auprès du Service commun universitaire d'information et d'orientation – Insertion professionnelle,

La Commission valide, à l'unanimité, l'ensemble des conventions présentées par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 20
- ✓ Nombre d'abstentions : 0
- ✓ Nombre de voix pour : 20
- ✓ Nombre de voix contre : 0

. « French summer school à Lyon 3, France »:

La commission formation approuve « French summer school à Lyon 3, France », présenté par le Service des relations internationales pour l'année 2014/2015 présenté ci-après :

Le Service Général de Relations Internationales propose un programme pour des étudiants d'origine étrangère ayant quelques notions de français comprenant 1/3 de cours de langue française, 1/3 de culture française, 1/3 d'excursions qui se déroulera du 7 au 25 juillet 2014.

L'objectif est de proposer sur une durée de trois semaines un programme complet comprenant le logement à Lyon dans des studios individuels, petit-déjeuner et déjeuner, 30 heures de Français Langue Etrangère, 30 heures d'initiation à la culture française, des excursions dont deux jours à Paris.

Frais incluant les cours, les excursions, le logement, les petits déjeuners et déjeuners : 2200 euros

Date limite d'inscription : 7 avril 2014

La Commission valide, à l'unanimité, le projet de formation « French summer school à Lyon 3, France », par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 20
- ✓ Nombre d'abstentions : 3
- ✓ Nombre de voix pour : 17
- ✓ Nombre de voix contre : 0

Questions diverses.

M. VUILLEUMIER annonce la présentation prochaine de données statistiques réalisées par des étudiants sur le versement des subventions aux associations étudiantes au titre du FSDIE.

Aucune autre question n'étant abordée, la séance est levée à 17 heures 53.

**Pour le Président de l'Université Jean-Moulin Lyon 3 et par délégation,
le Vice-Président en charge de la Formation et la Vie universitaire**

Stéphane PILLET